

BULLETIN D'ADHESION 2022

Votre téléphone : - - - -

Votre email : @

Si votre adresse de messagerie est modifiée pensez à nous le signaler

Adresse à modifier si erronée ou incomplète

Numéro d'Apiculteur (à porter uniquement si différent de celui situé en haut à droite du papillon autocollant ou absent)

Attention : le NAPI comporte 8 caractères. Nous avons pu affecter un n° d'ordre dans notre base de données sans lien avec le NAPI

Versement obligatoire :

a) Cotisation fixe	=	18,00 €	A
b) Nombre de ruches (ruche, ruchette, nucléi) : _____ X 0,15 €	=	, €	B

Option 1 : Dans les 0,15 Euros sont compris : L'assurance responsabilité civile (y compris pour la promotion et commercialisation directe des produits), la protection juridique et la cotisation proportionnelle aux syndicats nationaux.

Versements facultatifs :

Pour tous les sinistres déclarés entrant dans les options ci-après l'indemnisation ne couvre pas la 1^{ère} ruche (franchise)

ASSURANCES :

L'apiculteur qui souscrit à l'une des options ci-dessous doit assurer la totalité de ses ruches (voir circulaire).

BAREME 1 (76,22 €)

Option 2 Risques B (Incendie et tempête)

Nombre de ruches _____ x 0,34 € = , € **C**

Option 3 Risques B et C (Incendie et tempête, vol et détérioration des ruches)

Nombre de ruches _____ x 0,44 € = , € **D**

BAREME 2 (76,22 € du 1/10 au 30/04 et 106,71 Euros du 1/05 au 30/09)

Option 2 Risques B (Incendie et tempête)

Nombre de ruches _____ x 0,44 € = , € **E**

Option 3 Risques B et C (Incendie et tempête, vol et détérioration des ruches)

Nombre de ruches _____ x 0,58 € = , € **F**

Soutien au SYNDICAT DES APICULTEURS..... = , € **G**

Abonnements **a) Abeille de France (S.N.A.)** 23,00 € = , € **H**

facultatifs **b) Abeilles et Fleurs (U.N.A.F.)** 28,00 € = , € **I**

>> Pour un abonnement initial souscrit avant le 30 mars, la première revue est normalement distribuée au mois de juin.

Vérifier que la somme correspond aux montants portés dans les cases de **A à I : Net à payer** = , €

Complétez au verso si besoin, notez les modalités des formations et signez le bulletin
Voir aussi les conditions de déclaration de sinistre



VERT optionnels mais conseillés

BLEU Facultatifs

JAUNE sont obligatoires

Les champs surlignés en

Vous souhaitez participer aux formations proposées en 2022 ? En raison de la pandémie de COVID 19, ces formations pourraient être remises en cause suite à des conditions règlementaires en vigueur aux dates prévues. A la rédaction de ce document avec la 5^{ème} vague de COVID, l'horizon s'assombrit.

Mentionnez ci-dessous, avant l'envoi de ce bulletin d'adhésion, votre souhait de participer à ces journées sur le thème : **formation débutant le 19 février et divisions de colonie le 21 mai**. Pour ces 2 journées la formation débute à 9h00. Prévoir votre arrivée dès 8h30 pour faire enregistrer votre présence.

Les consignes sanitaires en vigueur seront à respecter, sans qu'il soit besoin de les rappeler. Prévoir votre repas de midi à votre convenance. Pour le 21 mai vous pouvez envisager un casse-croûte pris sur place, mais pour le 19 février il est préférable de prendre des dispositions pour réserver un repas au restaurant dans le bassin d'Aurillac ou dans la famille. La reprise des formations débutera à 14h00.

Inscription pour la formation « débutant » prévue le samedi 19 février 2022 à La Plantelière. Je précise le nombre de personnes _____

Inscription pour la formation « division de colonies » prévue le samedi 21 mai 2022 à La Plantelière. Je précise le nombre de personnes _____

Vous serez contacté en temps utile pour en connaître les modalités d'organisation.
Ces formations sont gratuites.

Conditions de déclaration de sinistre

Toute déclaration de sinistre transmise au secrétaire doit être impérativement accompagnée du récépissé de télédéclaration de détention de rucher établi dans la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021.

Ceux qui ont déjà communiqué leurs coordonnées de messagerie INTERNET ont un petit rectangle **bleu** ■ en haut de l'étiquette d'adressage. Par envoi postal ceux-ci recevront ce seul document. Si vous ne receviez pas sur votre messagerie les autres informations relatives au syndicat (*bulletin de fin d'année, calendrier, etc..*) faites le savoir à l'adresse suivante : carrierc@wanadoo.fr **téléphone au 06 31 10 08 85** (ou courrier adressé à M. CARRIER Christian -7 chemin des granges – 15130 ARPAJON SUR CERE). *Soit votre adresse de messagerie a été modifiée, soit elle est mal transcrite dans notre base de données.*

Pensez à consulter notre site www.apicantal.fr avant tout contact téléphonique.

Observations, commandes de matériels hors dépôt, divers :	Date : ____/____/2022 Signature
Le BULLETIN d'ADHESION + le REGLEMENT (Chèque bancaire ou postal, à l'ordre d'APICANTAL) Sont à adresser à : Ludovic JOACHIN, 2 Roche Haut, 15400 VALETTE	